

## **Conditions générales de ventes de séjour en chambres d'hôtes du Moulin de Belle-Isle.**

Les conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes . Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires Christine et Eric Gaillard et le client.

### **Article 1 - durée du séjour**

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. Le propriétaire pourra accepter la prolongation du séjour à titre onéreux si la chambre est libre.

### **Article 2 - conclusion du contrat**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location pour un séjour de 3 nuits ou plus, ou la totalité du paiement (soit 100% du montant de la location) pour un séjour d'une ou 2 nuits. A la suite une confirmation de réservation définitive sera émise par les propriétaires.

Le versement de l'acompte implique l'acceptation des CGV.

Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors taxe de séjour.

### **Article 3 - annulation par le client**

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte et/ou le paiement du séjour seront restitués au client.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires.
- Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, les propriétaires se réservent le droit de disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis aux propriétaires.

### **Article 4 - annulation par le propriétaire**

Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail.

Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

### **Article 5 - heure d'arrivée**

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées ci-après :

Les chambre sont disponibles à partir de 17h30 jusqu'à de 20h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

### **Article 6 - heure de départ**

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h30 heures.

### **Article 7 - règlement du solde**

Le solde est à régler à la fin du séjour au propriétaire.

Paielements acceptés : cartes bancaires (Visa/Mastercard), chèque, virement, espèces.

### **Article 8 - taxe de séjour**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public. Elle est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. La taxe de séjour est de 0.50 € par personne de plus de 18 ans et par nuit.

### **Article 9 - Art de vivre et utilisation des lieux**

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, notre maison d'hôtes est un espace non-fumeur, il est strictement interdit de fumer dans les chambres. Il est également demandé de ne pas y manger.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les présentes CGV. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

**Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.**

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le propriétaire à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité, sans aucun remboursement, et après règlement des dépenses non encore acquittées.

Une connexion wifi est mise à votre disposition gratuitement. Cependant, le client demeure responsable de l'ensemble de ses téléchargements.

### **Article 10 – animaux**

Les animaux sont admis au sein de notre propriété en fonction du nombre de nos amis les bêtes accueilli (contactez nous pour nous informer de leur venue).

### **Article 11 – assurances**

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

### **Article 12 - informatique et libertés**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le Moulin de Belle-Isle s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

### **Article 13 – litiges**

Les présentes Conditions générales de ventes sont régies par la loi française. Seul le Tribunal du ressort du lieu de la Maison d'Hôtes objet de la location est compétent. Il est cependant rappelé que le recours préalable à un mode de résolution amiable des différends est imposé suivant décret du 11 décembre 2019. Ainsi, une tentative de résolution amiable du différend doit être privilégiée.

Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

### **Mesures exceptionnelles liées au COVID-19**

Le client ou le propriétaire peut annuler tout séjour au motif de force majeure sous réserve de justifier que le déplacement ou le séjour n'est pas possible. Le contrat est alors annulé et peut donner lieu à un report de date ou à un remboursement de la somme versée.

Si l'annulation vient du propriétaire, le contrat est alors annulé et donnera lieu à un report de date ou à un remboursement de la somme versée.